

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RAPIDE PAUL GRANDI 2026

11^e édition

Article 1, qui quoi quand où :

Le club « Laval Échecs » organise le « 11^e Rapide Paul GRANDI » le dimanche 27 septembre 2026 à la Maison de Quartier des Fourches à Laval.

Il y a 2 tournois A et B. Ce dernier est réservé aux joueurs de moins de 1520 elo ainsi qu'aux joueurs non classés.

Article 2, règlements de base :

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse standard ou accéléré de Haley si plus de 32 joueurs (Règles C.04), forts-faibles, aucune protection de club, de famille. Dans ce cadre, c'est l'article A.5 (et non pas le A.4) des règles du jeu rapide, qui sera appliqué.

Pour le tournoi A, seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 3, cadence et notation résultats :

Cadence : 15' + 5" par coup. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la fin de la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte le résultat.

En début de ronde, un joueur qui arrive en retard alors que 10' se sont déjà écoulées, a perdu sa partie.

Article 4 :

Horaires de jeu à titre indicatif : rondes à 14h00, 14h55, 15h45, 16h35 et 17h25.

Article 5 :

Aucun droit d'inscription.

Article 6 :

Départage des ex-æquo : 1°) Buchholz Tronqué, 2°) Buchholz, 3°) Nombre de victoires.

Article 7, règles complémentaires :

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties excepté la pendule de jeu fournie par l'organisateur. Les téléphones doivent être éteints et mis dans un sac qui ne bougera pas le temps de la partie. Sinon, il est possible de laisser son téléphone à la table d'arbitrage le temps du tournoi. Une tenue correcte est exigée.

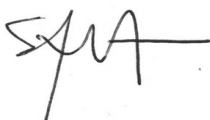
Article 8 :

L'organisateur est Mathieu Alexeline, Président du club de Laval Échecs. L'arbitre est Eric Aumont, Arbitre Open. Sébastien Rossignol, Arbitre Club, est l'arbitre-adjoint.

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre principal



L'Organisateur